

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 29 novembre 2018

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (RDD 2018).

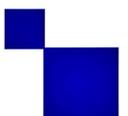
Mesdames, messieurs,

L'urgence climatique n'est plus à démontrer. Les épisodes météorologiques intenses ont fait la Une de l'actualité de l'été 2018 : canicules, pluies violentes, incendies... **Face à cette urgence, il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'agir, pour limiter le réchauffement climatique à 1,5° tel qu'inscrit dans l'Accord de Paris sur le Climat** issu de la COP 21. Il faut également agir pour protéger la population des conséquences du changement climatique et des désordres environnementaux qui sont déjà là, et qui ont des répercussions sur la santé et le bien-être des populations.

La transition écologique est ainsi non seulement une exigence pour notre planète, mais elle est une nécessité pour la Seine-Saint-Denis. Concevoir un modèle de développement plus sobre en énergie et en consommation de ressources naturelles permet de réduire les gaz à effet de serre, mais aussi d'agir contre la précarité énergétique, pour la santé, pour la mobilité, pour l'emploi en créant de nouvelles activités vertes.

Le Département de Seine-Saint-Denis s'engage de manière forte pour un nouveau modèle faisant de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique ses priorités. Le Plan d'action pour la transition écologique, adopté à l'unanimité en juin 2017, a vu sa mise en œuvre s'accélérer en 2018. Comportant 36 actions, le plan est désormais en bonne voie d'avancement avec le démarrage de 20 actions et 9 actions en cours d'étude dont le démarrage est prévu en 2019.

Le Rapport de développement durable met en valeur chaque année la participation de toutes les politiques publiques portées par le Département à l'atteinte d'un objectif de plus grande égalité sociale, économique et environnementale. L'ensemble des politiques départementales ont intégré la transition écologique comme un objectif, qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, des politiques de solidarités, ou du champ éducatif. Le rapport de développement durable annuel est l'occasion de **valoriser les nombreux progrès ainsi réalisés** et d'anticiper sur les perspectives pour l'année suivante, tout en satisfaisant à



l'obligation réglementaire qui concerne les collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un tel rapport en préalable aux débats sur le projet d'activités et de budget.

Développement durable et transition écologique : les priorités du Département

Le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi depuis près de dix ans de faire du développement durable le cadre stratégique de l'ensemble de son activité. Il cherche ainsi à lutter contre les inégalités d'aujourd'hui comme de demain, et à agir pour une plus grande justice sociale, économique et environnementale.

La mise en place de la COP93, instance d'échange et de co-construction de projets en faveur de la transition écologique permet ainsi d'élaborer de nouvelles solutions en Seine-Saint-Denis et d'évaluer à échéances régulières l'avancée des chantiers.

Territoire d'innovation, la Seine-Saint-Denis a par exemple renforcé son accompagnement des initiatives permettant le développement de nouvelles formes ou structures d'activités économiques : éco-activités, économie sociale et solidaire, économie du numérique.

Territoire de solidarité, la Seine-Saint-Denis cherche à conjuguer la lutte pour une plus grande justice climatique et environnementale avec la lutte contre toutes les formes d'inégalités. La réflexion menée dans le Plan d'action en faveur de la transition écologique vise ainsi à réduire l'empreinte écologique de la collectivité, tout en améliorant la situation immédiate des populations – meilleure isolation des logements, réduction des factures énergétiques, développement des transports en commun, amélioration de la qualité de l'air, etc.

Territoire des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Seine-Saint-Denis s'engage pour une exigence environnementale élevée. L'héritage environnemental des Jeux sera déterminant pour l'avenir de la Seine-Saint-Denis, et le Département y prendra toute sa part afin que les aménagements prévus respectent l'ambition des Jeux les moins émetteurs de gaz à effet de serre de l'histoire.

Les partenariats développés par le Département, notamment avec l'ADEME, permettront à l'administration départementale de renforcer son expertise grâce à un appui technique mais également financier qui vient reconnaître l'engagement et la capacité d'innovation des services départementaux.

L'institution départementale se doit de renforcer encore son exemplarité interne et d'être un vecteur d'innovation et d'impulsion de nouvelles politiques publiques pour accélérer la transition écologique.

Le Rapport du développement durable permet de faire le bilan annuel du Plan d'action pour la transition écologique et de l'ensemble des politiques menées par le Département en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de vie par un développement économique, urbain et social écologiquement soutenable.

Le plan en quelques chiffres :

36 actions

20 actions démarrées

9 actions en cours d'étude – démarrage prévu en 2019

7 actions non démarrées

Des premières réalisations concrètes ont ainsi vu le jour en 2018, permettant de démontrer l'utilité de cette politique volontariste, qui allie changements structurels, en particulier sur les questions de mobilité, de transition énergétique du patrimoine et de restauration, et démarches nouvelles, portant sur les modalités de mobilisation des acteurs du territoire mais également des expérimentations technologiques et scientifiques.

Ainsi, la transition énergétique du patrimoine, qui est une priorité des investissements départementaux, a d'ores et déjà permis d'atteindre une baisse de 18% des consommations d'énergie sur le patrimoine des crèches départementales et des bureaux. Le marché global de performance énergétique portant sur 5 collèges devrait permettre d'atteindre 30 à 60% d'économies d'énergie sur ces établissements une fois les travaux achevés en 2019.

En matière d'alimentation, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des biodéchets ont pris de l'ampleur dans les collèges, avec 43 collèges déjà équipés en tables de tri des biodéchets. Cette action s'accompagne d'une sensibilisation des collégiens à la lutte contre le gaspillage et d'une formation des équipes en charge de la restauration pour garantir de bonnes pratiques de tri.

Les mobilités sont au cœur de ces changements structurels, et le Département met en œuvre une politique ambitieuse de réduction de l'impact environnemental des déplacements des agents, mais également sur le territoire à travers le déploiement des pistes cyclables.

La mobilisation des acteurs du territoire est au cœur de plusieurs démarches nouvelles pour le Département, telles que l'étude visant à mettre en place en Seine-Saint-Denis un Campus des métiers et des qualifications de la transition énergétique, le label Ecolo-crèche visant à faire évoluer les pratiques des professionnels de la petite enfance, la mobilisation des associations à travers différents appels à projets permettant de soutenir les acteurs qui font de la citoyenneté écologique le cadre de leur action...

Le bilan présenté ici sous forme de tableau montre la diversité des actions menées depuis juin 2017 en faveur de la transition écologique.

La transition écologique représentant un enjeu majeur pour le territoire de Seine-Saint-Denis, cette démarche est nécessairement évolutive. De nouvelles actions verront le jour en 2019 pour compléter le plan de transition écologique en vue d'amplifier et d'accélérer les changements afin de répondre à l'urgence climatique et au besoin d'égalité environnementale.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

Rapport sur la situation en matière de développement durable 2018



Éditos

Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental

L'urgence climatique n'est plus à démontrer. Les épisodes météorologiques intenses ont fait la Une de l'actualité de l'été 2018 : canicules, pluies violentes, incendies... **Face à cette urgence, il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'agir, pour limiter le réchauffement climatique à 1,5° tel qu'inscrit dans l'Accord de Paris sur le Climat** issu de la COP 21. Il faut également agir pour protéger la population des conséquences du changement climatique et des désordres environnementaux qui sont déjà là, et qui ont des répercussions sur la santé et le bien-être des populations.

La transition écologique est ainsi non seulement une exigence pour notre planète, mais elle est une nécessité pour la Seine-Saint-Denis. Concevoir un modèle de développement plus sobre en énergie et en consommation de ressources naturelles permet de réduire les gaz à effet de serre, mais aussi d'agir contre la précarité énergétique, pour la santé, pour la mobilité, pour l'emploi en créant de nouvelles activités vertes.

Le Département de Seine-Saint-Denis s'engage de manière forte pour un nouveau modèle faisant de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique ses priorités. Le Plan d'action pour la transition écologique, adopté à l'unanimité en juin 2017, a vu sa mise en œuvre s'accélérer en 2018.. Comprenant 36 actions, le plan est désormais en bonne voie d'avancement avec le démarrage de 20 actions et 9 actions en cours d'étude dont le démarrage est prévu en 2019.

La mise en place de la COP93, instance d'échange et de co-construction de projets en faveur de la transition écologique a permis d'élaborer de nouvelles solutions en Seine-Saint-Denis et d'évaluer à échéances régulières l'avancée des chantiers.

Territoire d'innovation, la Seine-Saint-Denis a par exemple renforcé son accompagnement des initiatives permettant le développement de nouvelles formes ou structures d'activités économiques : éco-activités, économie sociale et solidaire, économie du numérique, etc.

Territoire de solidarité, la Seine-Saint-Denis cherche à conjuguer la lutte pour une plus grande justice climatique et environnementale avec la lutte contre toutes les formes d'inégalités. La réflexion menée dans le Plan d'action en faveur de la transition écologique vise ainsi à réduire l'empreinte écologique de la collectivité, tout en améliorant la situation immédiate des populations – meilleure isolation des logements, réduction des factures énergétiques, développement des transports en commun, amélioration de la qualité de l'air, etc.

Territoire des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Seine-Saint-Denis s'engage pour une exigence environnementale élevée. L'héritage environnemental des Jeux sera déterminant pour l'avenir de la Seine-Saint-Denis, et le Département y prendra toute sa part afin que les aménagements prévus respectent l'ambition des Jeux les moins émetteurs de gaz à effet de serre de l'histoire.

L'ensemble de ces démarches seront à poursuivre et à conforter dans les années à venir : pour les acteurs de terrain que nous sommes, aux côtés des mouvements citoyens, associatifs et économiques, réussir la transformation écologique de notre territoire est le défi à relever.

Olivier Veber, Directeur général des services

Notre Rapport de développement durable met en valeur chaque année la participation de toutes les politiques publiques portées par le Département à l'atteinte d'un objectif de plus grande égalité sociale, économique et environnementale. L'ensemble des directions de l'administration départementale se sont mobilisées en 2018 pour mettre en œuvre le plan d'action pour la transition écologique, permettant ainsi d'intégrer les enjeux environnementaux dans l'ensemble des domaines de compétence du Département, qu'il s'agisse d'aménagement



du territoire, des politiques de solidarités, ou du champ éducatif.

Cette ambition est également manifeste dans l'évolution des pratiques internes de l'administration. De nombreuses initiatives sont prises pour limiter notre consommation de ressources naturelles, à travers par exemple la construction de bâtiments plus performants au plan énergétique, l'introduction de clauses spécifiques dans les marchés publics ou encore le développement d'alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements professionnels.

Les partenariats développés par le Département, notamment avec l'ADEME, permettront à l'administration départementale de renforcer son expertise grâce à un appui technique mais également financier qui vient reconnaître l'engagement et la capacité d'innovation des services départementaux.

L'institution départementale se doit de renforcer encore son exemplarité interne et d'être un vecteur d'innovation et d'impulsion de nouvelles politiques publiques pour accélérer la transition écologique.

Développement durable et transition écologique : les priorités du Département

Le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi depuis près de dix ans de **faire du développement durable le cadre stratégique de l'ensemble de son activité**. Il cherche ainsi à lutter contre les inégalités d'aujourd'hui comme de demain, et à agir pour une plus grande justice sociale, économique et environnementale.

Le rapport de développement durable annuel est l'occasion de **valoriser les nombreux progrès ainsi réalisés** et d'anticiper sur les perspectives pour l'année suivante, tout en satisfaisant à l'obligation réglementaire qui concerne les collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un tel rapport en préalable aux débats sur le projet d'activités et de budget.

Suite à l'adoption du plan d'action départemental pour la transition écologique, le Rapport du développement durable permet de faire le bilan annuel du plan et de l'ensemble des politiques menées par le Département en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de vie par un développement économique, urbain et social écologiquement soutenable.

Il fait le point sur les contributions qu'apporte chaque direction de l'administration départementale, à la fois dans le cadre de leur activité récurrente et dans le cadre de projets expérimentaux et d'initiatives exceptionnelles.

Document de synthèse, le rapport de développement durable propose une relecture de l'action du Département spécifiquement au regard des enjeux du développement durable et de la transition écologique. **Trois grandes priorités** peuvent être dégagées pour l'année 2018 :

- **Le renforcement des dynamiques partenariales dans le cadre de la COP 93** avec notamment l'organisation de plusieurs rencontres techniques du réseau des référents développement durable et la mise en œuvre effective du partenariat avec les agences locales de l'énergie et du climat à travers l'organisation de formations des travailleurs sociaux sur les enjeux liés à la précarité énergétique
- **La poursuite des investissements pour la transition énergétique du patrimoine départemental et pour un aménagement plus durable et vert** avec les Plans Ambition Collège, le Plan Petite Enfance et Parentalité qui vise à rénover les 55 crèches départementales, le plan Mobilités durables qui fait du développement des infrastructures vélo une priorité et le plan A vos parcs
- **La mobilisation pour l'héritage environnemental des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024** afin de garantir la mise en œuvre des objectifs environnementaux dans les opérations conduites par le Département.

Sommaire

A. MOBILISER LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS.....	6
1. Co-élaborer la transition écologique avec les acteurs du territoire.....	6
2. Favoriser les initiatives locales et soutenir les projets innovants.....	7
3. Démocratiser l'accès aux pratiques et aux solutions écoresponsables.....	8
4. Lutter contre la précarité énergétique et aider à la maîtrise de l'énergie.....	9
5. Éduquer au développement durable dès le plus jeune âge.....	10
B. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE.....	13
1. Diminuer les consommations d'énergie de 20 % en 2020 par rapport à 2013	13
2. Systématiser le recours aux énergies renouvelables.....	14
3. Mener des chantiers exemplaires.....	15
4. Mettre en œuvre la transition écologique par les achats du Département..	15
5. Diminuer le gaspillage et valoriser les déchets.....	16
6. Diminuer les émissions de GES et de polluants produits par les déplacements des agents.....	17
7. Développer une offre de restauration collective exemplaire.....	18
3. UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ET ÉCONOMIQUE SOUTENABLE ET PROFITABLE À TOUS.....	20
1. Améliorer la qualité de l'air et développer les solutions innovantes de mobilité.....	20
2. Transition énergétique et écologique de l'habitat.....	21
3. Développer significativement le réemploi dans l'aménagement d'un territoire en fort renouvellement urbain et inventer un mode de	

développement économique permettant de diminuer les GES.....	22
4.Faire de l'économie circulaire un moteur de l'insertion et de l'emploi.....	24
5.Favoriser la nature en ville.....	25



A. MOBILISER LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

1. Co-élaborer la transition écologique avec les acteurs du territoire

Le contexte :

Le Département anime depuis 2015 le Comité de pilotage des acteurs locaux de la transition écologique. Cette instance de concertation a joué un rôle déterminant pour l'accueil de la COP21 en Seine-Saint-Denis et pour faire de cet événement mondial majeur un catalyseur des initiatives locales. D'une instance d'échange et de partage d'expérience, le Département propose désormais aux acteurs du territoire de construire ensemble la COP93, instance de co-élaboration d'orientations et d'actions partagées en faveur de la transformation écologique de la Seine-Saint-Denis.

Les actions :

LES ACTEURS DU TERRITOIRE ASSOCIÉS AUX POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

- 2017 a été marquée en décembre par le lancement de la COP 93 lors d'une première assemblée plénière en présence d'une quinzaine d'élus des communes. Cette rencontre a permis de définir des actions à mener.
- 2 rencontres ont également été organisées : une regroupant le réseau des référents développement durable et une seconde technique sur les plans de mobilité des administrations.
- Signature d'une convention entre le Département et les 3 Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) qui couvrent l'ensemble des villes de Seine-Saint-Denis. Le travail en commun est lancé à partir de l'automne 2017 avec la mise en place d'un groupe de travail rassemblant les 3 ALEC et le Département. La lutte contre la précarité énergétique, le développement d'une expertise commune sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie sont les objectifs principaux de ce partenariat.
- À l'été 2017, la DNPB a lancé l'appel à initiatives « Animez vos parcs » permettant la mise à disposition des espaces des maisons des parcs mais également d'espaces extérieurs (potagers, jardins pédagogiques).

METTRE EN ŒUVRE DES DÉMARCHES COLLABORATIVES ET PARTICIPATIVES

Le plan d'action départemental pour la transition écologique prévoit d'aller plus loin dans la mise en place d'une véritable gouvernance partagée de la transition écologique, reposant sur l'engagement de toutes les parties prenantes à agir ensemble pour favoriser le changement d'échelle des initiatives afin qu'elles puissent avoir un impact significatif pour le territoire et ses habitants.

Certaines actions inscrites au plan pour la transition écologique feront l'objet de groupes de travail associant les partenaires du Département. Ainsi, la lutte contre la précarité énergétique, le développement de l'économie circulaire et des emplois verts font l'objet d'un travail partenarial approfondi.

- Mobilisation des citoyens et réponses aux usagers avec le projet des « Vigies de l'eau ». Via une application pour android et web développée en 2016 par la Direction de l'eau et de l'assainissement, ce projet a pour objectif de développer l'implication citoyenne dans la gestion du service public. Cette application permet à des usagers volontaires de participer à la connaissance du fonctionnement du réseau d'assainissement en apportant au service des informations locales précieuses. La collecte de ces données permettra d'améliorer la prévention des inondations et des pollutions.
- Poursuite du réseau des Observ'acteurs qui existe depuis 2009 afin de permettre aux habitants de prendre part au développement des connaissances de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU). Ainsi l'intensification de l'animation de la vie du réseau avec notamment une journée en septembre 2017 dédiée aux observ'acteurs, mais aussi la création de nouveaux outils

tels la webapp outil de saisie en ligne. Le réseau observ'acteurs a fortement augmenté avec 37 nouveaux inscrits en 2016 et 17 nouveaux inscrits au premier semestre 2017 sur un réseau constitué de 215 participants. La promotion de l'application s'est poursuivie en 2017 avec, entre autres, la relance des appels à observations floristiques et faunistiques ou « challenges Observ'acteur ». Une nouvelle version de l'application a été élaborée à partir des retours d'expériences des utilisateurs pour répondre à leurs besoins. À partir d'avril 2017, un panel de cinq observ'acteurs a testé et enrichi cette nouvelle version, finalisée en fin d'année. En 2017, trois défis d'observation ont été proposés aux observ'acteurs : un sur les lapins de garenne, un sur les oiseaux présents en période hivernale et un autre sur les écureuils roux. 381 observations ont été effectuées au cours des trois challenges.

ZOOM SUR UNE ACTION : L'APPEL À PROJET « TRANSITION ÉCOLOGIQUE IN SEINE-SAINT-DENIS »

L'action contribue à l'objectif de développement durable de l'ONU n° 11 Villes et communautés durables

En 2018, la Délégation à la Transition écologique a lancé un appel à projet à destination des associations situées en Seine-Saint-Denis portant sur des projets à haute valeur écologique bénéficiant aux habitants du territoire. 21 projets ont été sélectionnés par un jury réuni pour l'occasion. Les projets ont été soutenus par une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement. Les lauréats ont été réunis et récompensés en juillet dernier lors de la Garden party In Seine-Saint-Denis.

2. Démocratiser l'accès aux pratiques et aux solutions écoresponsables

Le contexte :

L'accent a été mis sur la démocratisation de l'accès aux pratiques de consommation responsable. L'enjeu consiste à faire la démonstration que les pratiques de consommation alternatives, responsables et à faible impact environnemental ne constituent pas un luxe réservé aux habitants des quartiers centraux de la métropole, mais possèdent toute leur place en Seine-Saint-Denis.

Les actions :

PERMETTRE LA CONSOMMATION ÉCORESPONSABLE

Le Département a développé un programme de sensibilisation des citoyens à la maîtrise des consommations d'eau. L'objectif est de recruter des habitants volontaires, de les former et de les salarier au sein d'une association pour accompagner et sensibiliser leur voisinage pour une meilleure gestion de leur consommation d'eau.

MIEUX MANGER

L'amélioration du bien-être et de la santé passe par une meilleure alimentation. L'accès à des aliments de meilleure qualité n'est pas garanti : prix, offre commerciale peu adaptée dans certains quartiers... Le Département agit pour une alimentation de meilleure qualité. Sont ainsi organisés des ateliers culinaires à destination des personnes accueillies dans les services sociaux pour sensibiliser et donner des solutions pratiques pour diminuer le gaspillage alimentaire.

SE DÉPLACER SANS POLLUER

L'accès à la mobilité est déterminant pour l'insertion dans l'emploi et l'accès à la formation ou aux loisirs. Afin d'aider les habitants de Seine-Saint-Denis à accéder à des solutions de mobilité plus durables, le Département a adopté le Plan mobilité durable. Aux côtés des investissements pour favoriser les transports en commun et les mobilités douces, des actions sont mises en place auprès des habitants pour les accompagner dans des solutions de mobilité active.

Des actions de sensibilisations aux déplacements alternatifs à la voiture et à la sécurité des déplacements sont menées chaque année. En 2017, l'association Wimoov, mandatée par le Département, a participé à de la fête du vélo de Plaine commune, de la fête du vélo d'Epinay, de la semaine de la mobilité, et a réalisé des interventions dans les collèges (114 classes, 2162 élèves en 2017 contre 68 classes et 1387 élèves en 2016). Un agent du Département est également dédié aux animations vélo dans les collèges et rencontre chaque année 4 000 élèves.

Zoom sur une action : lancement de l'expérimentation Vrac Pop, offre de vrac alimentaire mobile

L'action contribue à l'objectif de développement durable de l'ONU n° 12 Consommation et production responsables

Inscrite dans le plan d'action pour la transition écologique, l'action Vrac Pop vise à mettre en place un camion de vente de produits alimentaires en vrac, dans les quartiers peu pourvus en commerces. Il s'agit ainsi de lutter contre les emballages alimentaires, qui augmentent considérablement le poids des poubelles des ménages, et qui représentent un coût non négligeable dans le panier de course d'une famille.

Le travail est initié depuis fin 2017 avec le lancement d'une étude préparatoire pour définir les conditions de réussite du projet et les besoins d'accompagnement. Un appel à initiative devra permettre de trouver un porteur de projet et le Département soutiendra techniquement et financièrement le démarrage de Vrac Pop.

3. Lutter contre la précarité énergétique et aider à la maîtrise de l'énergie

Le contexte :

Collectivité chef de file de la lutte contre la précarité énergétique, le Département souhaite amplifier son action sur ce sujet et en fait une de ses priorités. En effet, plusieurs études anticipent d'ici 2030 un doublement de la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis. Lutter contre la précarité énergétique doit permettre d'améliorer de manière immédiate les conditions de vie des familles, au regard de l'ampleur sur le territoire, d'avoir un impact important sur la rénovation du patrimoine bâti, mais également de lutter contre les inégalités sociales accrues par les différences de qualités thermiques des logements.

Pour mettre en œuvre une politique volontariste de prévention de la précarité énergétique, le Département s'appuie sur l'expertise des acteurs du territoire, en particulier par le développement d'un partenariat avec les trois Agences locales de l'Énergie et du Climat implantées sur le territoire de la Seine-Saint-Denis dont l'action pour la transition énergétique dans l'habitat est reconnue.

Les actions :

SOUTENIR LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ

Le Département vient en aide aux familles en difficulté pour payer leurs factures énergétiques, à travers les aides du Fonds de solidarité énergie. Ce fonds vise à aider les habitants qui ne peuvent assurer le paiement des factures liées à leur consommation d'énergie (électricité, gaz, fuel, bois). En 2017, 11 110 ménages ont eu recours à une aide pour le paiement d'une facture, pour un montant total de 1,79 M€. En moyenne, l'aide est de 156,70€ par ménages.

Le Département intervient également aux côtés des propriétaires occupants modestes, en s'associant au programme Habiter mieux de l'ANAH. Avec le dispositif Rénov'Habitat, 660 ménages ont bénéficié de l'aide du Département en 2017, qui leur permet de réaliser la rénovation thermique de leurs logements.

DES CONVENTIONS AVEC LES 3 AGENCES LOCALES DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DU TERRITOIRE

La signature de trois conventions bilatérales entre le Département et les trois ALEC du territoire marque la volonté des quatre partenaires de collaborer plus étroitement autour des enjeux de rénovation thermique, de lutte contre le changement climatique et de précarité énergétique. Les objectifs généraux de ce partenariat sont ainsi :

- de participer à la définition et à la mise en œuvre opérationnelle des stratégies de transition énergétique en Seine-Saint-Denis ;
- de mieux informer, de sensibiliser et conseiller les citoyens de manière indépendante et objective, notamment grâce au portage du dispositif « espaces info-énergie » de l'ADEME ;
- de contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités ;
- de diffuser et enrichir l'expertise des territoires en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.

Un des premiers enjeux de la lutte contre la précarité énergétique est de pouvoir identifier les ménages qui éprouvent des difficultés à régler leurs factures ou à chauffer leur logement. De nombreux séquano-dyonisiens sont accueillis dans les différentes circonscriptions de service social du Département. C'est la raison pour laquelle le Département a organisé une demi-journée de formation permettant aux travailleurs sociaux de s'approprier le sujet de la précarité énergétique en octobre 2018. Fruit du partenariat avec les agences locales de l'énergie du territoire, cette rencontre a permis de diffuser la connaissance sur la précarité énergétique, valoriser les expériences locales et développer une dynamique autour de la lutte contre la précarité énergétique. A partir de l'automne 2018, les travailleurs sociaux des circonscriptions de service social peuvent approfondir leurs connaissances en suivant une formation spécifique sur les différents dispositifs d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique. Trois sessions sont dispensées par les agences locales de l'énergie du département.

Zoom sur une action : Sensibilisation à la maîtrise de la consommation d'eau dans le quartier de La Noue à Montreuil

L'action contribue à l'objectif de développement durable de l'ONU n°10 Réduire les inégalités

A travers son Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), le Département coordonne des actions et dispositifs en faveur des personnes ayant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement autonome, permet la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) dans chaque département, qui permet de financer la lutte contre la précarité énergétique dans les logements autonomes. Dans ce cadre, le Service

Départemental des Aides Financières a notamment participé au financement, au titre du

FSL, du projet de « Sensibilisation à la maîtrise des consommations d'eau » des habitants du quartier La Noue à Montreuil, mené par l'association Voisin Malin, en partenariat avec VEOLIA Ile-de-France, et le bailleur social Logirep.

Le projet a débuté en décembre 2017 pour se terminer dans le courant de l'année 2018. Il consiste à recruter des habitants qui une fois formés et salariés par l'association, vont au contact de l'ensemble des habitants du quartier (porte à porte), afin de les accompagner dans une meilleure gestion de leur consommation d'eau.

296 familles ont été rencontrées et informées sur :

- la potabilité de l'eau,
- la lecture du compteur,
- le prix de l'eau et la compréhension des charges afférentes,
- la surveillance des équipements et la responsabilité du locataire,
- les éco-gestes,
- l'information et l'orientation des familles vers l'association Les Compagnons Bâisseurs concernant l'apprentissage des gestes d'entretien et de réparation des installations,
- le rappel de l'existence du contrat d'entretien de la robinetterie inclus dans le bail.

4. Éduquer au développement durable dès le plus jeune âge

Le contexte :

Les enfants et adolescents feront la Seine-Saint-Denis de demain et doivent à ce titre, non seulement bénéficier d'équipements publics performants, être protégés plus particulièrement des conséquences des problèmes environnementaux parce qu'ils sont plus fragiles, mais aussi être considérés comme des citoyens en devenir qui doivent donc avoir conscience de l'ampleur des défis environnementaux.

Les actions :

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT POUR LA PETITE ENFANCE

Le Département est accompagné, depuis le début de l'année 2018, par l'association Ecolo-crèche afin de mener une démarche d'engagement vers le développement durable au sein des crèches départementales. Trois établissements (crèche Voltaire à Montreuil, crèche Fratellini à Pantin et crèche Moulin Neuf à Stains) sont engagés dans la démarche et leurs personnels ont pu bénéficier de la formation intitulée « Education à l'environnement pour la petite enfance – Eveil et expérimentation ».

A l'issue de cette formation, chaque crèche décline un plan d'action intégrant la notion d'éducation à l'environnement dans les actions du quotidien. Il s'agit d'éduquer à l'environnement à travers des outils simples, à la portée de tous, de penser écologique dans les achats mais également de développer des programmes de sensibilisation de l'ensemble de la famille.

L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE À DESTINATION DES COLLÉGIENS

Le Département s'est doté le 20 octobre 2016 d'un nouveau Projet Éducatif Départemental, pour la période 2016-2020. Son objectif est de favoriser, par une action complémentaire à celle de l'Éducation nationale, la réussite des collégiens de la Seine-Saint-Denis et leur épanouissement. Il réaffirme la nécessité de placer l'éducation et la culture au cœur des priorités politiques.

L'appel à projets pédagogiques des collèges a permis, par l'accompagnement au montage de projets et les financements accordés, de soutenir de nombreux projets liés au développement durable. Au total, 27 projets ont été financés dont 14 portaient sur des aménagements de jardin pédagogique et d'installation d'équipements favorisant l'accueil de la biodiversité au collège. Cet élément fait écho à la circulaire de l'Éducation nationale sur l'éducation au développement durable (n°2015-018 du 04 février 2015) qui encourage la création de « coins nature » dans les établissements scolaires.

La promotion du programme Eco-Collège et le développement de cette démarche sur le territoire se sont concrétisés par le renouvellement de la convention de partenariat signée par le Département et Teragir pour 3 ans. Le programme Eco-Collège poursuit ainsi son déploiement sur le territoire à travers l'accompagnement des enseignants par l'association Teragir sur la méthodologie de projets et la pérennisation des actions développées dans les collèges. 11 ont été labellisés en juin 2017, à l'occasion de la première édition du Séminaire Eco-Collège organisé au Parc départemental Jean Moulin-Les Guilands, réunissant 150 participants (collégiens, enseignants et partenaires). 8 collèges se sont inscrits à la démarche Eco-collège en septembre 2017 augmentant le nombre d'établissements en démarche Eco-Collège à 37.

La mise en place du programme pédagogique adossé au Programme exceptionnel d'investissement a favorisé l'appropriation des aménagements d'écologie urbaine des collèges livrés en 2014 : ruches, mares pédagogiques, jardins et potagers... De plus, les associations en charge de la mise en œuvre du programme pédagogique ont réussi à impulser une dynamique à travers la formation des élèves en tant qu'éco-délégués, la sensibilisation autour des enjeux liés à l'environnement et la création de clubs au sein des collèges. 7 collèges sur les 12 issus du Plan Exceptionnel d'investissement sont engagés dans une démarche Eco-collège et/ou labellisés Eco-Collège et E3D (établissement en démarche de Développement Durable). Le programme pédagogique se poursuit également dans le cadre du Plan Ambition collège avec la construction/ reconstruction de 6 nouveaux collèges.

40 établissements ont participé aux parcours « Développement Durable ». Ils permettent aux établissements de bénéficier de l'intervention d'associations spécialisées en écologie urbaine, en environnement, sur les enjeux du changement climatique et sur la solidarité internationale. Une expérimentation sur un collège a été initiée en septembre 2017 pour analyser les complémentarités entre deux parcours (le parcours de simulation de négociation internationale et le parcours « Changements Climatiques »). 2 collèges ont été équipés de ruches en mai 2018 et 2 autres en septembre. Un parcours de découverte des métiers intitulé « à table ! de la graine à l'assiette » (en particulier avec le Paysan urbain de Romainville et la Boîte à champignons) a été expérimenté en mai et est déployé depuis septembre 2018, d'autres parcours de découverte des métiers sont en réflexion pour 2018-2019. Un nouveau parcours sur les questions d'énergie est en cours d'expérimentation sur l'année 2018-2019.

LES PARCS DÉPARTEMENTAUX, OUTILS D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Département de Seine-Saint-Denis gère 8 parcs sur le territoire qui sont des réservoirs de biodiversité mais également des lieux de sensibilisation concrète au développement durable et à l'importance de la nature en ville.



Les cycles pédagogiques dans les parcs en direction des scolaires et centres de loisirs ont accueilli de nombreux élèves et enfants dans le cadre d'animations d'éducation à l'environnement :

- Georges Valbon : 5922 élèves ont été accueillis dont 2038 enfants des centres de loisirs (inclus les enfants de l'Eté en herbe).
- Parc du Sausset : 6833 élèves accueillis dont 1118 enfants accueillis en 2017 pour les accueils collectifs de mineurs.
- Parcs urbains : 8193 personnes accueillis dans le cadre des activités destinées aux collectifs éducatifs : maison des abeilles, Archéosites, animations nature ponctuelles et projets interdisciplinaires.

A travers le programme d'investissement et de modernisation des parcs départementaux (2016-2020) « À vos parcs ! », le Département souhaite conforter l'excellence environnementale des parcs départementaux tout en permettant la venue de davantage de public, au profit et non au détriment de la biodiversité. En 2017, le grand public a répondu présent aux différentes initiatives proposées par les parcs départementaux :

- Parc du Sausset : 5614 personnes accueillis dans le cadre des activités proposées au calendrier des parcs avec 1399 personnes lors d'animation d'atelier ou sorties et 4215 dans le cadre d'évènementiel.
- Parc Georges Valbon : la programmation grand public "Saison au parc" propose systématiquement des ateliers en lien avec la découverte de la nature sous une forme ludique.

Zoom sur une action : Organisation des « Parcours pédagogiques » et sensibilisation aux enjeux de l'eau : "Au Fil de l'Eau"

L'action contribue à l'objectif de développement durable de l'ONU n° 4 Education de qualité et n° 6 Eau propre

« Au fil de l'eau », conçu et piloté par l'Observatoire de l'Hydrologie Urbaine (OHU), est un parcours d'éducation éco citoyenne sur les enjeux de l'eau et de l'assainissement dans les collèges du Département de la Seine-Saint-Denis, permettant d'impliquer les collégiens dans la réflexion. Il fait découvrir, à travers des interventions en classe et des sorties sur le terrain, le cycle de l'eau, la pollution, la prévention des inondations, les égouts, les mécanismes d'épuration, l'histoire de l'eau et de l'assainissement, les gestes citoyens pour préserver la ressource et les métiers liés à l'eau. Ce projet contribue à la

valorisation des « savoirs faire » du Département sur l'eau et l'assainissement et à la valorisation du patrimoine Départemental.

Bilan 2017 :

- 6 collèges au 2e semestre 2016-2017
- 4 collèges au 1er trimestre 2017-2018)
- 15 classes, 329 collégiens
- 6 visites à la Station d'épuration (Step)
- 5 visites au Centre d'entraînement en réseau (CDER)
- 14 interventions de l'Association ASTS (Association Sciences Technologie Société)
- 5 interventions dans les parcs départementaux (Parcs : 2 au Sausset, 2 à la Haute-Île 2, 1 à Georges Valbon).

B. UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Le contexte :

L'exemplarité de l'administration est un enjeu majeur pour atteindre les objectifs du Département en termes de développement durable. La conduite de projets d'investissement ambitieux et la transformation vers un fonctionnement quotidien sobre en consommation de ressources et d'énergie sont déterminants. Ces actions fortes permettent au Département de construire avec ses partenaires un plan de transition écologique partagé.

Les actions :

DES INVESTISSEMENTS Tournés vers la transition énergétique

Le Département a engagé des projets d'investissements d'ampleur pour rénover ses équipements publics et en construire de nouveaux. Ces politiques, qui permettent d'améliorer le service public en Seine-Saint-Denis, intègrent des objectifs environnementaux forts. En menant des opérations de construction et de rénovation exemplaires, le Département souhaite également démontrer l'utilité de ces investissements et entraîner d'autres acteurs dans cette logique vertueuse de transition énergétique.

Le Plan Ambition Collèges (PAC), d'un montant de 640 millions d'euros d'investissement, comprend 8 constructions neuves, 7 reconstructions, 8 rénovations lourdes, 15 rénovations énergétiques et des travaux lourds sur une grande partie des collèges. Il vise notamment l'amélioration des performances énergétiques des collèges.

Le Plan Petite Enfance et Parentalité (PPEP), investissement de 80 millions d'euros, doit permettre d'améliorer l'accueil des enfants et les conditions de travail des agents au sein des crèches et PMI, avec également une hausse des performances énergétiques. L'ensemble des 55 crèches bénéficie de ce programme de rénovation et de modernisation sans précédent entre 2015 et 2020.

Écoresponsabilité : intégrer les enjeux environnementaux dans le fonctionnement courant de l'administration

Les changements de pratique au sein de l'administration sont nécessaires pour un changement d'échelle de la transition écologique. Ils concernent l'ensemble des directions mais les efforts sont principalement tournés vers trois axes : le Plan de Mobilité des Agents, la gestion des déchets et le développement d'une offre de restauration exemplaire.

1. Diminuer les consommations d'énergie de 20 % en 2020 par rapport à 2013

Le contexte :

La baisse des consommations d'énergie est un enjeu majeur dans la baisse de l'impact du Département sur l'environnement. Outre les plans PAC et PPEP - qui concernent une grande majorité du patrimoine bâtiementaire du Département et permettent des modifications profondes des bâtiments -, de nouvelles solutions ont été mises en place pour optimiser les consommations des bâtiments.

Les actions :

MISE EN PLACE DES MARCHÉS DE GARANTIE DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DANS LES COLLÈGES

Cela consiste en un forfait "travaux et économies d'énergie" où le prestataire retenu s'engage à respecter des objectifs grâce aux travaux qu'il propose et met en place. Le contrat concerne 5 collèges dans un premier temps, et les objectifs sont situés entre moins 30 et moins 60 % de consommations d'énergie selon les établissements.

POURSUITE DES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX



En 2017, 8 crèches, 1 site de PMI et 1 site ASE ont bénéficié de gros travaux de rénovation, avec une part importante de travaux d'amélioration de la performance énergétique. Le taux de réduction global est de -18% entre 2013 (année de référence) et 2017.

32 collèges ont été rénovés à l'été 2018, dont 5 dans le cadre du MGPE. Au total, le Département compte désormais 25 collèges « durables » (neufs, rénovés, MGPE).

Zoom sur une action : Le plan LED

L'action contribue à l'objectif de développement durable de l'ONU n° 7 Energie propre et abordable

Le Plan LED a pour objectif de réduire de 50 % la part de consommation liée à l'éclairage. L'action a débuté en 2017 par la mise en place de 1770 m² de surface éclairées en LED (bâtiment préfecture, sites sociaux, crèche Floréal).

En 2018 et 2019, il est prévu de réaliser 20 000 m² de surface en LED, notamment dans les sites centraux Picasso et Colombe.

Bilan qualitatif de l'installation de LED en 2017 : les économies réalisées sur la consommation et la maintenance de la technologie LED s'élève à environ 1000€/an. Le plan LED a également permis d'éviter l'émission de 70 tonnes équivalent CO₂/an.

2. Systématiser le recours aux énergies renouvelables

Le contexte :

En complément de la baisse des consommations d'énergie, le Département développe le recours aux énergies renouvelables dans tous ses projets de construction et de rénovation. Toutes les solutions sont envisagées, qu'il s'agisse d'expérimentations – géothermie profonde dans les collèges – ou de solutions plus classiques (photovoltaïque, solaire thermique, raccordement aux réseaux de chaleur, etc.)

Les actions :

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Le Département étudie désormais de manière systématique le recours aux énergies renouvelables lors des projets de réhabilitation ou de construction neuve. Il a pour objectif d'atteindre d'ici 2021 3500 m² de panneaux photovoltaïques sur les toitures des crèches, des collèges et des bâtiments administratifs. 1500 m² sont déjà installés, répartis sur 3 crèches à l'Île-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine et Romainville, et 4 collèges à Montreuil, Clichy-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Noisy-le-Grand. Les 2000 m² carrés supplémentaires à réaliser d'ici 2021 seront répartis entre les collèges (1000 m²), les crèches (800 m²) et les bâtiments administratifs (300 m²). Le Département favorise désormais les installations d'une surface minimale de 100 m², et privilégie lorsque c'est pertinent l'autoconsommation.

De plus, dans le cadre du marché global de performance énergétique, des études de faisabilité ont été réalisées sur 9 collèges afin d'identifier le potentiel d'ensoleillement des toitures. Il est ainsi prévu d'équiper 2 collèges de panneaux PV pour un total de 911 m².

OPTIMISATION DE L'ÉNERGIE GÉOTHERMIQUE

L'utilisation des pompes à chaleur géothermique a été optimisée sur 7 collèges pour atteindre un taux moyen de couverture de 50 %.

RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR FATALE EN ÉGOUT

Une étude de faisabilité technique, économique et juridique a été menée autour de la future piscine de Pierrefitte-sur-Seine. D'autres démarches ont été initiées pour des projets de piscine à Aubervilliers, Pantin et Noisy-le-Sec.

RÉSEAUX DE CHALEUR

20 collèges sont déjà raccordés, et 13 sont actuellement à l'étude.



3. Mener des chantiers exemplaires

Le contexte :

Au-delà des enjeux énergétiques, la lutte contre le changement climatique passe par un changement de paradigme dans la construction et la rénovation des bâtiments.

Les actions :

UNE MÉTHODOLOGIE EXEMPLAIRE APPLIQUÉE SUR DE NOMBREUX PROJETS

L'ensemble des chantiers du Département fait l'objet de chartes de chantiers à faible nuisance, qui sont adaptées à chaque direction : collèges, voirie, bâtiments, parcs.

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement a développé une "calculatrice carbone" qui permet de quantifier les émissions de gaz à effet de serre des chantiers de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans l'objectif d'élaborer des préconisations "bas carbone" dans les marchés de travaux. Cet outil a été présenté à toutes les directions du Département en mai 2018 lors d'une session de formation qui a remporté un franc succès. Il sera adapté prochainement aux chantiers de voirie.

DES INITIATIVES INNOVANTES

Le Pôle Sportif Aimée Lallement à Saint-Ouen a obtenu en 2018 la certification NF HQE Équipement Sportif au niveau Excellent. Seuls deux bâtiments départementaux en France ont obtenu ce certificat. Ce bâtiment fait l'objet d'une expérimentation en 2018 dans le cadre de la future réglementation environnementale E+C- (Performance énergétique et Bilan Carbone) sur les bâtiments.

La mise en sécurité d'un bâtiment du Parc de la Poudrerie a été l'occasion de réutiliser les matériaux sur place, notamment les tuiles issues de la démolition du toit d'un bâtiment. Ces tuiles servent désormais à protéger

Le traitement in situ des terres polluées d'une parcelle de 2000 m² du même parc est en cours d'étude au Parc de la Poudrerie. En effet, la méthode classique consiste à excaver les terres pour un traitement dans un centre spécialisé, mais des solutions de phytoremédiation sont actuellement développées et permettraient un traitement plus adapté au site et surtout sans déplacement des terres.

Les déblais du chantier de déconstruction de la Cité 2 à Bobigny ont été évacués par péniche en mars 2018. Cette action a permis d'évacuer 7000 tonnes de déchets, par 10 chargements de péniche. Ce sont ainsi près de 300 camions qui ont été évités sur les routes de Seine-Saint-Denis et 2 tonnes de gaz à effet de serre qui n'ont pas été émises.

4. Mettre en œuvre la transition écologique par les achats du Département

Le contexte :

Le Département est attaché à une commande publique ambitieuse sur les plans social et environnemental. D'une part parce que ses actes d'achat engagent son action, mais aussi parce qu'il est un acteur économique du territoire, dont les exigences peuvent inciter les entreprises à améliorer leur performance dans ces domaines.

Les actions :

ÉLABORATION DU SCHÉMA DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

Ce schéma a été adopté le 15 février 2018. Certains des engagements sont déjà mis en œuvre, parmi lesquels :

- Exiger dans le cadre de chaque nouveau marché une fiche de définition du besoin reprenant les principes du développement durable permettant de s'assurer que chaque marché répond aux exigences du schéma,



- Assurer au moins une formation par an à la commande publique responsable,
- Poser systématiquement la question de l'impact sanitaire potentiel lors de la définition de besoin,
- Fournir aux directions acheteuses une cartographie de l'offre de produits et services proposés par les structures de l'ESS, jointe en annexe de la fiche de définition du besoin,
- En termes de négociation, poursuivre la montée en compétence des agents par la formation avec un objectif de 30 agents formés par an,
- Développer une culture de l'évaluation, en intégrant notamment pour chaque renouvellement un bilan technique et financier du contrat précédent à la fiche de définition du besoin.

En 2017, 117 contrats de commande publique notifiés par le Département comportaient des clauses environnementales. Ces dispositions concernent aussi bien la performance énergétique d'un bâtiment que la saisonnalité des fruits et légumes proposés pour la restauration des agents ou la limitation des produits toxiques dans les peintures des crèches ou des collèges.

Zoom sur une action : l'achat durable de denrées alimentaires

L'action contribue à l'objectif de développement durable de l'ONU n° 2 Améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Le marché denrées alimentaire comporte de nombreux aspects d'achat durable, que ce soit dans le cahier des charges (produits bio, labellisés) ou dans les critères d'attribution (bilan carbone des livraisons, limitation des emballages, etc.).

5. Diminuer le gaspillage et valoriser les déchets

Le contexte :

La gestion des déchets est une problématique très complexe du fait du nombre très important de sites départementaux et de la disparité du type de déchets (papiers/cartons, déchets verts, mobiliers, déchets de chantier, matériel informatique, déchets alimentaires, déchets d'activités médicaux, etc.). Au-delà des contraintes réglementaires, le Département mène depuis plusieurs années une démarche de prévention et de valorisation des déchets.

Les actions :

La prévention et la valorisation des déchets touche toutes les activités du Département, tous les services et tous les agents. Aussi, les actions dans ce domaine sont très variées : certaines touchent les habitants à grande échelle, d'autres concernent quelques centaines d'agents. Mais toutes sont primordiales pour faire changer les habitudes : en 2017 est paru un Guide des déchets à destination des agents : pour la première fois, un guide permet de connaître, pour tous types de déchets, la filière de valorisation et la démarche à suivre.

BIODÉCHETS ET ALIMENTATION

- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges : formation des agents, sensibilisation des collégiens, développement du tri des biodéchets par les convives avec conception d'une table de tri adaptée (développement d'un prototype testé puis déployé),
- Valorisation des biodéchets dans les restaurants administratifs : mise en place du tri des biodéchets (en cuisine) en 2018 pour le restaurant de Picasso,
- Touche « sans gobelet » dans les distributeurs de café en sites centraux depuis septembre 2018.

DIMINUTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER

- Réglage des imprimantes en N&B recto-verso par défaut,
- Dématérialisation des fiches de paie depuis juin 2017. La première phase concernait un tiers des agents et a permis d'économiser l'équivalent de 10 800 feuilles. La poursuite de l'action, appliquée à 30%



d'agents en plus en 2018, permet une économie totale de 58 800 feuilles/an.

- Imprim'eco : poursuite de la rationalisation du nombre d'utilisateurs par points d'impression,
- Diminution du papier livré dans les services : - 14% par rapport à 2016,
- Rationalisation des impressions à la reprographie: « durcissement » par une justification demandée pour le recto, la couleur, de l'opportunité de l'impression, etc.

DES SOLUTIONS ADAPTÉES AUX DÉCHETS SPÉCIFIQUES

- Mise en place du réemploi des pièces issues véhicules hors d'usage : le traitement est effectué par une société de revalorisation des pièces détachées ; ainsi, les pièces sont réemployées (alors qu'auparavant les véhicules étaient recyclés). En 2017, 116 véhicules sont concernés par cette nouvelle action,
- Mise en place de la récupération du matériel informatique hors d'usage par une structure de réemploi (auparavant recyclage),
- Poursuite du partenariat avec Valdelia pour la récupération des mobiliers usagés : 6,6 tonnes récupérés en 2017.
- 95% des déchets verts produits dans les parcs sont valorisés localement.

6. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants produits par les déplacements des agents

Le contexte :

Le Département développe depuis plusieurs années son Plan de Mobilité des Agents, afin de réduire l'impact écologique et sanitaire lié à l'utilisation des voitures. Dans ce cadre, il propose des actions pour les déplacements professionnels mais aussi domicile-travail, et favorise tous les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle "thermique": transports en commun, vélo, covoiturage, télétravail, véhicules électriques.

Les actions :

DE NOUVELLES ACTIONS AUTOUR DU VÉLO

- Mise à disposition de 12 vélos électriques de service supplémentaires depuis septembre 2017,
- Déploiement progressif de vélos de services dans les sites déconcentrés,
- Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo depuis le 1^{er} juillet 2018,
- Réflexion sur le développement du stationnement vélo autour des bâtiments départementaux, pour les agents et pour les visiteurs.

LA PROMOTION DES TRANSPORTS EN COMMUN

- 4 500 tickets de transports utilisés chaque année par les agents pour les déplacements professionnels,
- Remboursement majoré des transports en commun (à hauteur de 50 à 70 % du forfait Navigo en fonction de leurs revenus) pour 2 875 agents en 2016,
- Mise en place à partir du 1^{er} juillet du remboursement partiel de l'abonnement au parking relais, afin de favoriser l'intermodalité et voiture/transport en commun.

LANCEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

En novembre 2017, une expérimentation du télétravail a été lancée pour un an, elle concerne 50 agents.

ANIMATIONS ET SENSIBILISATION AUPRÈS DES AGENTS

- Animations pour la semaine de la mobilité en septembre 2017 et 2018 : auto réparation de vélos, test des vélos de service et nouveaux équipements de « mobilité active » (trottinette, vélo cargo, hoverboard, etc.), balade entre collègues, informations sur les bus, stages de vélo-école, etc. Plus de 200 personnes présentes chaque année.
- Événement "une semaine sans ma voiture" pour accompagner les agents qui le souhaitent au test d'une



alternative au déplacement domicile-travail en voiture, via un coaching individualisé.

DES EFFORTS POURSUIVIS SUR LES VÉHICULES DE SERVICE

- Poursuite du verdissement de la flotte - En 2017 : Acquisition de 14 véhicules électriques et de 3 véhicules utilitaires (master + PL),
- Réduction de la flotte de 25 véhicules (plan pluri-annuel 2015-2017). Cette réduction va s'accroître avec 35 à 40 véhicules en moins par an dès 2018.
- Poursuite de la mutualisation des véhicules de service (service des parcs, MDPH, test dans les circonscriptions),
- Mise en place de 7 bornes de recharge sur 3 sites extérieurs dans le cadre du plan d'électrification des sites.

Fin 2017, 25 % de la flotte départementale est électrique ou hybride. L'objectif est d'atteindre 50 % en 2021.

Zoom sur une action : Une Semaine sans ma voiture pour les agents

Le département a souhaité aller plus loin dans l'accompagnement de ses agents en proposant à 15 personnes un véritable coaching des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. C'est un des rares cas de démarche proposée par un employeur. Elle est habituellement dans le cadre d'animations auprès des habitants par une collectivité.

Après appel à candidature et sélection des lauréats, l'association Wimoov a analysé le trajet domicile-travail et proposé des solutions adaptées, principalement basées sur les mobilités actives : vélo, trottinette, trottinette/transports en commun. Le matériel était prêté par l'association et le Département pour une semaine.

Le bilan est très positif même si les agents n'ont pas modifié immédiatement leur mode de déplacement : ils en retirent une meilleure connaissance des trajets en « mode actif ».

50 agents se sont portés candidats pour cette action. Devant un tel engouement, le Département a décidé de mettre en place une permanence hebdomadaire mobilité, conseil en mobilité pour le trajet domicile-travail, afin d'accompagner les agents qui le souhaitent tout au long de l'année. De plus, une réflexion est en cours afin de mettre à disposition les vélos de service aux agents pour leur trajet domicile-travail.

7. Développer une offre de restauration collective exemplaire

Le contexte :

Outre la question de la valorisation des biodéchets, le Département s'engage pour l'amélioration de la qualité des repas servis en restauration collective, pour les agents comme pour les enfants accueillis en crèches et dans les collèges, à travers le développement de solutions nouvelles pour l'approvisionnement en produits alimentaires issus des circuits de proximité et de l'agriculture biologique.

Les actions :

DÉVELOPPER LE BIO ET LE LOCAL ET LE FAIRE SAVOIR

- En crèche, c'est 16 % de bio et 9 % de qualité « label » (pêche durable, label rouge, œuf plein air),
- Dans les restaurants administratifs, la part de bio est de 25 %,
- Dans les collèges, la part de denrées issues de l'agriculture biologique augmente depuis la rentrée 2018 ; le marché privilégie également les fournisseurs locaux. L'objectif est d'atteindre les 10 % en 2019.

Les restaurants administratifs sont certifiés Ecocert – niveau 1 depuis février 2018, les collèges visent la même certification pour 2019.

Pour les agents en sites centraux :

- les distributeurs de snack sont bio depuis septembre 2017 (distributeur « My Green Shop »),



- un panier bio est proposé chaque semaine par l'association Le Panier Balbynien depuis avril 2018 ; la commande se fait ponctuellement, il n'y aucune obligation de s'engager à l'année. Environ 80 agents commandent régulièrement.

ANIMER DES DÉMARCHES GLOBALES ET SENSIBILISER LES HABITANTS

Le projet écolo-crèche, qui vise à une labellisation "environnementale" de 3 crèches exemplaires, comporte un volet sur la qualité des repas. De plus, il est possible d'envisager la préparation de repas à base des produits issus des jardins des crèches dans le cadre de l'action "jardins verts pour les tout-petits".

En collèges, plusieurs actions sont développées :

- formation des agents de cuisine et de maintenance,
- formation des collégiens via les éco-délégués sur ces enjeux,
- programme Eco-Ecole de l'association Teragir,
- développement de projets inter-degrés entre les collèges et les école de proximité
- élaboration d'un parcours de découverte des métiers liés à l'alimentation.

C. UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ET ÉCONOMIQUE SOUTENABLE ET PROFITABLE À TOUS

1. Améliorer la qualité de l'air et développer les solutions innovantes de mobilité

Le contexte :

Le Département de la Seine-Saint-Denis œuvre depuis de longues années à l'amélioration de la qualité de l'air, qu'il s'agisse de sa contribution très importante pour le développement des transports en commun, de la mise en place d'aménagements et de dispositifs de régulation du trafic visant à concilier les différents usages de la voirie, de la construction de pistes cyclables sur les rues départementales, de la signature de chartes d'objectifs multipartenaires sur la logistique urbaine durable et en faveur du fret ferroviaire et par voie d'eau, du soutien dès l'origine à l'outil de surveillance de la qualité de l'air Airparif.

Le plan Mobilités durables est entré, en 2017, dans sa deuxième année de mise en œuvre et permet ainsi d'accompagner les grands projets structurants de transports (nouvelles gares et lignes de métro, prolongement des lignes existantes...), de favoriser toutes les mobilités durables alternatives à la voiture individuelle, notamment par le développement d'itinéraires cyclables, et de moderniser le patrimoine routier départemental grâce aux innovations technologiques.

Les actions :

CONFORTER LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DU VÉLO

Le domaine routier départemental participe à l'amélioration globale de l'environnement. Il est le support de déplacements non motorisés (marche, vélo, trottinette...) contribuant ainsi à la diminution du bruit et de la pollution de l'air. Ainsi les crédits consacrés aux aménagements d'itinéraires cyclables et circulations douces en 2017 se sont élevés à 3, 727 M€. Plusieurs itinéraires cyclables ont été réalisés :

- la transformation de la RD 27, avenue de la Division Leclerc à Bobigny d'une RD de 2x2 voies à une 2x1 voie et création d'une piste bidirectionnelle sur le 2^{ème} tronçon,
- la création d'une piste cyclable sur le trottoir de la RD 25, rue Jean-Baptiste Clément à Villetaneuse,
- l'aménagement de la traversée de la RD 129 et la création d'une piste pour assurer un itinéraire complet dans la forêt de Bondy,
- l'insertion d'un aménagement cyclable sur la RD 30 à Rosny-sous-Bois (rue du Général Leclerc),
- la création d'un aménagement cyclable en cours de finalisation sur l'ex-RN 370 à Clichy-sous-Bois (allée de Gagny).

Parallèlement, des discussions avec les villes sont engagées pour la réalisation d'aménagements cyclables favorisant la continuité des itinéraires. Le Département a d'ailleurs redéfini un plan d'actions pluriannuel de développement de la pratique cyclable en Seine-Saint-Denis en concertation avec les acteurs des déplacements cyclables du territoire (collectivités territoriales, associations représentatives d'usagers, etc.).

L'un des objectifs du plan Mobilités durables était la réalisation de 30 km de pistes cyclables entre 2017 et 2020. Cet objectif sera réalisé à la fin de l'année 2018, il est donc envisageable d'atteindre 60 km d'itinéraires cyclables supplémentaires fin 2020 par rapport à 2016, portant le nombre de kilomètres réalisés à plus de 160 (132km étant déjà aménagés à l'automne 2018). 20 % du linéaire départemental est actuellement équipé en aménagements cyclables.

POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET PROTÉGER LA POPULATION

Bien que les niveaux d'émissions de polluants atmosphériques soient en diminution depuis une vingtaine d'années, les seuils réglementaires moyens annuels restent dépassés dans de nombreux points de la zone dense de l'agglomération. Les évolutions liées à une urbanisation croissante appellent à la vigilance pour que la qualité de l'air soit une préoccupation dans l'ensemble des politiques menées par le Département. C'est la raison pour laquelle, en 2017, le partenariat avec Airparif a été renouvelé. Il permet d'assurer une information de qualité aux



habitants de Seine-Saint-Denis, via :

- Le maintien d'un réseau de stations de mesures réparties sur le territoire permettant un suivi en temps réel et des prévisions pour le lendemain ;
- La diffusion des cartes et des niveaux de pollution sur le site internet du Département de la Seine-Saint-Denis ;
- Le partage des données d'inventaire des émissions de polluants atmosphériques à une maille d'un kilomètre sur le géoportail.

En octobre 2017, la DINSI, au travers du SP Lab, a impulsé une démarche d'innovation sur la thématique de la qualité de l'air. Une journée d'idéation a été organisée afin de faire émerger le potentiel que peut représenter le numérique pour encourager de nouvelles pratiques individuelles et sociales, de nouvelles formes de coordination entre acteurs sur la question de la qualité de l'air. Cet « Air challenge » a réuni une quarantaine de personnes d'horizons divers : associations, experts de la qualité de l'air, porteurs de projets, fab labs, élus et agents des collectivités territoriales. Au cours de cette journée, plusieurs scénarii d'expérimentation ont été élaborés et ont permis au Département de réaliser un cahier des charges pour définir quels messages de sensibilisation et quels types de mobilier seront les plus adaptés pour que l'information sur la qualité de l'air permette d'influer sur les comportements.

DÉVELOPPER LES ALTERNATIVES À LA VOITURE THERMIQUE INDIVIDUELLE

Suite au travail initié en 2016 qui a permis de sélectionner 27 parcelles, appartenant au Département, et pouvant présenter des opportunités pour des activités logistiques et/ou des stations GNV (gaz naturel véhicules), une visite de 7 sites a été réalisée et une parcelle située à Saint-Denis semble intéressante pour l'implantation d'une station GNV. Une analyse de faisabilité plus détaillée est en cours.

Le Département souhaite développer le covoiturage urbain sur le territoire afin de réduire le trafic automobile et de permettre le désenclavement de certains quartiers non desservis par des infrastructures de transport en commun. Une étude est en cours afin de développer le covoiturage urbain dynamique sur le territoire et une deuxième sur l'opportunité de dédier une voirie au covoiturage sur l'ex-RN2.

Zoom sur une action : Information sur la qualité de l'air

L'action contribue à l'objectif de développement durable de l'ONU n° 11 Villes et communautés durables

La Métropole du Grand Paris a coordonné une réponse à l'appel à projet « Villes respirables en 5 ans » qui regroupe 8 collectivités. En parallèle de trois actions communes relatives à l'étude d'une mise en place d'une zone à circulation restreinte à l'échelle de la métropole, des actions territorialisées ont été définies.

Dans le cadre de la dynamique métropolitaine pour lutter contre la pollution de l'air, le Département de Seine-Saint-Denis a proposé une action relative à l'information du public lors de la candidature à l'appel à projet « Villes Respirables en 5 ans ». Cette action a été inscrite dans le plan de transition écologique voté en juin 2017, elle consiste à concevoir des mobiliers urbains expérimentaux ayant plusieurs objectifs qui se déclinent en fonction des différentes cibles (automobilistes, cyclistes, piétons) :

- Informer en temps réel sur la qualité de l'air grâce à des capteurs,
- Préconiser/conforter des changements de comportements,
- Valoriser des aménagements réalisés sur le territoire,
- Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air.

Cette action complète les projets d'aménagement portés par la DVD dans le Plan mobilités durables (2016-2020) voté par l'Assemblée départementale en 2016. Il s'agit plus particulièrement d'accompagner de nouveaux usages de l'espace public en sensibilisant la population et ainsi favoriser toutes les mobilités durables, promouvoir l'offre en déplacements alternatifs à la voiture et rendre aux piétons une place centrale dans l'espace public.

2. Transition énergétique et écologique de l'habitat

Le contexte :



Le Département donne un caractère prioritaire à la politique du logement et s'investit fortement en ce sens bien que l'habitat ne relève pas de ses compétences obligatoires. Le développement de la politique de la ville, la lutte contre l'habitat privé dégradé et insalubre, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, la création d'une offre nouvelle de logements de qualité, ainsi que l'amélioration de la qualité et des conditions de vie dans l'habitat existant sont les principales orientations qu'il poursuit.

Les actions :

RENDRE LA VILLE DURABLE

Le Département intervient contre la dégradation du parc d'habitat privé et en faveur de l'éradication de l'habitat indigne. Dans le cadre de son soutien aux Opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH) et aux Plans de sauvegarde (PDS) mis en place par les communes et les EPT, le Département a versé des aides individualisées concernant 1 487 logements au sein de copropriétés situées sur les communes de Bagnolet, Clichy, Pantin et Pierrefitte. Par ailleurs, le Département a soutenu la finalisation des opérations concernant 1 255 logements au sein de quatre copropriétés de Clichy-sous-Bois (Château la pelouse, Les Pommiers, Chêne Pointu et Etoile du Chêne Pointu).

Le dispositif Rénov'Habitat 93 a pour objectif d'aider les propriétaires occupants de Seine-Saint-Denis à financer des travaux d'amélioration et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie, ou des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements. Le montage et le suivi des dossiers d'amélioration de la performance énergétique sont réalisés par les opérateurs agréés ou habilités par l'ANAH sur le territoire départemental, ou par les opérateurs en charge du suivi-animation lorsque le logement est situé dans le périmètre d'une opération publique, permettant ainsi aux bénéficiaires de n'avoir à effectuer qu'une seule démarche auprès de l'ensemble des partenaires publics (ANAH, Département). Sur l'année 2017, 660 dossiers ont été délibérés, dont 12 « autonomie », pour un montant total de 989 498,31 €.

Zoom sur une action : Chèque Habitat Écologique et Citoyen

L'action contribue à l'objectif de développement durable de l'ONU n° 9 Bâtir une infrastructure résiliente

En matière d'habitat, l'Assemblée départementale a voté, le 14 décembre 2017, la mise en place du dispositif **Chèque Habitat Écologique et Citoyen**. Ce dispositif a pour but de financer la réalisation de travaux concourant au mieux vivre ensemble (végétalisation d'espaces collectifs, création et aménagement de locaux ou de jardins partagés) ou favorisant la transition énergétique (installation de garages à vélo sécurisés, installation de prises électriques pour vélos ou voitures, etc.) dans l'habitat privé.

3. Développer significativement le réemploi dans l'aménagement d'un territoire en fort renouvellement urbain et inventer un mode de développement économique permettant de diminuer les GES

Le contexte :

La Seine-Saint-Denis, territoire en profond renouvellement, est confronté pour les dix ans à venir au défi environnemental et logistique de la rénovation et de la construction de milliers de nouveaux logements, d'infrastructures de transports et de zones d'aménagement, liés aux travaux du Grand Paris Express, du NPRU et bientôt des Jeux Olympiques.

Les matériaux de construction représentent de loin le premier poste en volume concernant le fret routier circulant sur le territoire et posent des problématiques nombreuses : pressions sur la ressource et la biodiversité liées à leur extraction, émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques liés au transport et à la fabrication, congestions, gestion du foncier pour l'entreposage et contraintes sur les riverains, identification d'exutoires pour la valorisation des déblais de chantier.

Les actions :



DÉVELOPPER UN AMÉNAGEMENT CAPABLE DE PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS D'UNE ÉCONOMIE DEVENANT CIRCULAIRE

En 2017, le Département a mené plusieurs actions pionnières pour initier un nouveau modèle circulaire dans le secteur du bâtiment et des travaux publics :

- Expérimentation sur la déconstruction du bâtiment J (cf. zoom sur une action ci-dessous)
- Valorisation de l'étude de faisabilité autour de la création d'une plateforme de tri, massification et évacuation par voie d'eau des déblais de chantier en bordure du canal Saint Denis.
- Création d'un groupe de travail interne réunissant les directions maîtrise d'ouvrage pour faire un diagnostic sur les pratiques de réemploi, recyclage et valorisation des déchets de chantier.

Des rencontres préparatoires à la création d'un groupe de travail partenarial ont eu lieu en 2017, aussi bien avec les collectivités (EPT, communes), qu'avec les associations ou des entreprises privées.

Par ailleurs, le Département a commencé à développer des moyens pour évaluer le coût carbone complet de ses opérations de chantier, grâce à un outil intitulé CalcuCarbone, créé pour les chantiers d'assainissement, de nature à constituer une base de travail pour estimer les bénéfices du réemploi de matériaux dans la maîtrise d'ouvrage départementale. Cette calculette sera adaptée aux chantiers de voirie à l'automne 2018.

DÉVELOPPER LA PRATIQUE DU RÉEMPLOI DU MOBILIER

Le Département a pour objectif de mettre en place une plate-forme de don et de revente aux associations et aux particuliers de son mobilier et petit équipement usagé. L'action vise à réduire la mise au rebut du mobilier et des petits équipements usagés appartenant au Département, en mettant en place un dispositif de don et revente aux associations et aux particuliers, dans le cadre du plan de prévention des déchets interne. Les moyens utilisés seront sélectionnés parmi plusieurs options à la suite d'une étude comparative : plate-forme numérique spécifique, canaux déjà existants, via les ressourceries et autres acteurs du réemploi.

Le réemploi du mobilier est démarré pour le matériel informatique, un marché avec une association permet la récupération du matériel usagé du Département.

DÉVELOPPER LES CHARTES "SEINE-SAINT-DENIS ÉGALITÉ" AVEC LES ENTREPRISES VERTES

Afin de permettre d'agir en faveur de l'emploi, l'innovation sociale et la solidarité territoriale, le Département s'est engagé en signant des chartes avec notamment EDF, ENGIE et la coopérative Success story cooperative, UTB, Brézillons, Enedis, RATP, SNCF, Saint-Gobain. Ces chartes favoriseront la mobilisation des entreprises pour participer aux actions initiées par le Département en faveur de la transition écologique. Ce réseau de partenaire est utile à la création du campus des métiers.

Ainsi, le 7 novembre 2017, à l'issue de la signature de la Charte « Seine-Saint-Denis Égalité », le Département a organisé une table ronde « Créer ou développer son entreprise, faut-il choisir le modèle coopératif ? » en présence d'acteurs locaux constitués en coopérative. De plus, le 13 novembre 2017 en partenariat avec la SNCF, un événement a été organisé avec pour objectif de promouvoir les coopérations entre les grandes entreprises et les SIAE.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ACTEUR CLÉ DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'appel à projets Economie sociale et solidaire permet chaque année de soutenir des acteurs engagés dans des démarches liant insertion, réemploi, production locale en circuits courts, agriculture urbaine. Ainsi, la transformation de l'économie vers un mode de production moins consommateur de ressources naturelles et qui favorise l'emploi local repose en grande partie sur le développement de l'économie sociale et solidaire.

4. Faire de l'économie circulaire un moteur de l'insertion et de l'emploi

Le contexte :

Le Département souhaite travailler au rapprochement des acteurs de l'économie circulaire (entreprises, coopératives, associations, porteurs de projets), des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de la formation, de l'emploi et de l'insertion. La mise en réseau et la création de passerelles entre des personnes de cultures différentes a plusieurs objectifs : diffuser les bonnes pratiques, encourager les initiatives citoyennes, améliorer l'accès aux nouveaux métiers, adapter l'offre de formation, identifier et soutenir les projets locaux, renforcer leur

potentiel de création d'emplois et multiplier les passerelles avec les politiques de solidarité.

Les actions :

FAIRE DE LA SEINE-SAINT-DENIS UN PÔLE DE FORMATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Département souhaite que se développe sur son territoire et en partenariat avec les territoires voisins, un campus des métiers et des qualifications dédié aux métiers de la transition écologique pour une ville durable. L'action consiste à lancer une étude de faisabilité et de préfiguration du campus. Le marché a été lancé, le prestataire choisi et notifié.

Un accord de principe pour le financement à 50 % du montant de l'étude a été donné à l'ADEME. Le montant de l'étude est de 80 000 €. Une demande de subvention est en cours et conditionne le déclenchement du projet.

FAVORISER LE RECOURS À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PAR LES PUBLICS

Au dernier trimestre 2017, l'action a été lancée lors d'un comité de pilotage en interne pour identifier les phases du projet et de prospection. Les services départementaux ont ainsi identifié des critères qualité en amont de la visite des deux principales ressourceries du département (Montreuil et Aulnay-sous-Bois).

Pour 2018, il s'agit de rencontrer les 2 ressourceries, puis de poursuivre tant sur la forme que sur le contenu dans la mise en œuvre opérationnelle de cette action et de définir le cahier des charges et les conditions pour les publics.

Une fois le cadre clarifié, une documentation et une communication invitera tous les habitants de Seine-Saint-Denis à recourir davantage à l'offre des structures de ré-emploi.

UN CADRE PARTENARIAL POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Département porte une politique ambitieuse dans ce domaine avec des initiatives pionnières inscrites dans le Plan de Transition Écologique et un cadre partenarial qui devrait permettre de progresser efficacement dans les trois années à venir.

Ce cadre partenarial, dans le cadre plus large de la COP93, aura pour fonction de :

- Faciliter la réalisation des actions « économie circulaire et BTP » prévues dans le cadre du plan de transition écologique :
 - ➔ Réalisation d'un schéma directeur d'évacuation des déblais de chantier sur le territoire de Plaine Commune : plateforme de stockage, tri et évacuation des déblais, circulation des flux ...
 - ➔ Réalisation d'un bâtiment départemental démonstrateur en terre de réemploi issu des déblais du Grand Paris Express
 - ➔ Création d'un réseau départemental « Économie circulaire et insertion ».
- Créer une vision partagée multi-échelons autour de « l'aménagement circulaire » : état des lieux de l'existant, besoins en matière d'équipement et d'infrastructures pour développer des circuits courts de réemploi, conditions de réussite technique et financière...
- Permettre l'amplification et l'essaimage des initiatives déjà entreprises sur le territoire par les EPT et les acteurs volontaristes

5. Favoriser la nature en ville

Le contexte :

Le Département est le principal propriétaire et gestionnaire d'espaces naturels en Seine-Saint-Denis. Il vise à répondre aux besoins de leurs usagers, les sites concernés étant très fréquentés, mais aussi à assurer la préservation et le renforcement de la biodiversité, des enjeux majeurs à l'échelle mondiale. C'est à la recherche



de l'équilibre entre ces deux priorités que se consacrent les équipes du Département.

La Seine-Saint-Denis dispose d'un remarquable réseau de parcs labellisés Natura 2000 et est le seul espace urbain français qui ait pu intégrer ce réseau européen de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité de leurs espèces sauvages et de leurs habitats.

Les actions :

DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE

Le Département souhaite développer les productions agricoles dans les parcs départementaux et valoriser les produits auprès des habitants et des restaurateurs du territoire. Le Parc du Sausset consacre deux parcelles à la production agricole :

- Parcelle de maraîchage collectif des Petits ponts : nouvelle mise en culture de la parcelle et réalisation de séances hebdomadaires de jardinage collectif, d'animations et d'évènements, En mai 2018, dans le cadre de la Semaine européenne du Développement Durable, une conférence a été organisée sur la thématique des jardins collectifs afin d'amplifier la participation du public sur la parcelle.
- Projet d'agriculture urbaine durable au Puits d'Enfer : rédaction d'une première feuille de route, lancement d'une étude collaborative impliquant stagiaires et chercheurs autour d'une plateforme d'échange en ligne ; cette étude va explorer différents volets du projet (socio-économique, agronomique, marque territoire...).

Le Département souhaite valoriser davantage les produits issus des parcs et en faire de réels supports d'éducation à une consommation saine et responsable. Pour ce faire, une nouvelle gamme d'étiquettes et de contenant pour les produits parc ont vu le jour. Pour une meilleure valorisation des produits de la vigne, le Parc du Sausset a fait l'acquisition d'un pasteurisateur (notamment lors d'animations avec les scolaires mais aussi pour mise à dispo des autres services lors d'évènements de valorisation du Département). Enfin, le projet de réaménagement de la Maison du Sausset a été lancé lors d'une première réunion, l'objectif est de répondre à l'amplification de l'activité en matière d'agriculture urbaine.

DÉFINIR DES ENJEUX DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE GESTION À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Depuis la création de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU) en 2005, des suivis de la faune et la flore sont menés annuellement sur le territoire et plus particulièrement sur les parcs départementaux. Les données issues de ces suivis alimentent chaque année la base de données départementale sur la biodiversité. En 2017, la base de données comptabilisait 265 012 données au total. En 2017, 4 nouvelles communes ont été inventoriées ramenant à un total de 28 communes.

La préservation de la biodiversité passe également par l'appropriation de celle-ci par les habitants du territoire. Le Département ne cesse d'encourager l'implication et la participation de la population notamment au travers des sciences citoyennes et de son réseau d'Observ'acteurs. Aujourd'hui, ils sont plus de 235 personnes bénévoles à participer au réseau « Observ'acteur de la biodiversité en Seine-Saint-Denis » et à participer à l'enrichissement de la base de données départementale sur le patrimoine naturel.

PROJET LIL'O LABORATOIRE LIEN DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

L'action contribue à l'objectif de développement durable de l'ONU n° 15 Préserver et développer les écosystèmes terrestre

Le Département a souhaité reconquérir la biodiversité et l'agriculture urbaine sur une friche industrielle en zone Natura 2000 située à l'est du parc départemental de l'Ile-Saint-Denis. En concertation avec la ville de l'Ile-Saint-Denis, le Département a décidé de réhabiliter ce site en espace exemplaire de biodiversité dans le cadre d'un projet d'extension du parc départemental avec l'implantation d'éco-activités à vocation de démonstration pour les habitants du territoire.

Le projet comprend trois axes :

- une réhabilitation du site pendant la période transitoire précédant l'aménagement de l'extension du parc départemental,
- une implantation d'éco-activités innovantes préfigurant le futur pôle d'activités du parc,
- un rayonnement auprès des habitants et des acteurs du territoire.



Ce projet permet l'expérimentation de différentes modalités de restauration des sols, de préservation du cycle de la matière organique et de valorisation de la biodiversité. L'ambition du projet est de restaurer la fertilité des sols sans apport de terre végétale et en limitant les intrants et les excavations de sols.

Il s'agit d'une approche innovante qui permet de développer de nouvelles solutions temporaires de restauration écologique, d'économie circulaire et de maraîchage urbain. Cette approche globale multifonctionnelle intègre les enjeux du sol, des écosystèmes et de la biodiversité dans un contexte urbain et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la définition du projet ainsi qu'à la saisine de différentes instances afin d'obtenir des subventions. Le projet Lil'O, réunissant plusieurs partenaires (Halage, Alchimiste, 6B, Panorama, LAMS), est soutenu par le Programme d'investissement d'Avenir, l'ADEME et la Région Ile-de-France.

Zoom sur une action : Le plan bassin 2018-2024

L'action contribue à l'objectif de développement durable de l'ONU n° 6 Eau propre

Le Département, acteur majeur de l'aménagement du territoire, se doit de contribuer à offrir aux habitant.e.s de nouveaux espaces, de nouvelles fonctionnalités et à améliorer le cadre et la qualité de vie. C'est la raison pour laquelle la Direction de l'eau et de l'assainissement a souhaité proposer, parallèlement à la poursuite de sa politique historique de lutte contre les inondations et la pollution des eaux, des actions permettant de répondre aux attentes des habitant.e.s du territoire en matière d'accès à des plans d'eau et plus généralement aux aspirations légitimes à accéder et profiter d'espaces de grande qualité environnementale. Des objectifs ambitieux en matière de reconquête de la qualité des cours d'eau, permettant le déroulement d'épreuves de natation dans la Seine, et au-delà, ont été portés dans le dossier de candidature aux JOP 2024. Au-delà de cette ambition partagée avec Paris, le Département souhaite à travers ce « plan bassins » contribuer au maintien en héritage de lieux de baignade en Seine et en Marne, et créer de nouveaux lieux de baignade en milieu naturel, en particulier dans les parcs départementaux.

Le plan d'investissement en faveur de la baignade, de l'intégration et de l'ouverture des ouvrages d'assainissement sur la ville, voté en séance du Conseil Départemental du 27 septembre dernier, réaffirme ainsi le rôle central du Département dans la reconquête des milieux aquatiques, tout en intégrant des attentes et enjeux émergents. Ce plan ambitieux et novateur s'inscrit tout à la fois comme une déclinaison originale de l'objectif départemental du « savoir nager » et une réponse adaptée à un développement urbain ambitieux mais équilibré, veillant à garantir à tous un cadre de vie qualitatif et la possibilité d'accéder au maximum d'espaces naturels.

Le « plan bassins » couvre la période 2018-2024 et entend répondre à trois objectifs :

- le développement de baignades en milieu naturel : par la poursuite de la protection du milieu et du territoire en luttant contre les inondations et en visant des objectifs de baignabilité à terme de la Marne et de la Seine, tout en créant des sites de baignade en milieu naturel sur le territoire ;
- l'ouverture des équipements départementaux d'assainissement au public : en ouvrant les ouvrages à l'air libre sur la ville afin d'améliorer le cadre de vie des habitants par des aménagements permettant l'accessibilité aux usagers et mettant en valeur les équipements ou en leur donnant de nouvelles fonctions ;
- l'intégration urbaine et paysagère du patrimoine : en rénovant et en repensant la conception d'ouvrages anciens pour accompagner la requalification de la ville en mutation.

Plan de Transition Écologique

Synthèse de l'avancement des actions – Octobre 2018

La mise en œuvre du plan de transition écologique, adopté à l'unanimité de l'Assemblée départementale en juin 2017, a débuté dès le 2^e semestre 2017.

Le plan en quelques chiffres :

36 actions
20 actions démarrées
9 actions en cours d'étude – démarrage prévu en 2019
7 actions non démarrées

Des premières réalisations concrètes ont ainsi vu le jour en 2018, permettant de démontrer l'utilité de cette politique volontariste, qui allie changements structurels, en particulier sur les questions de mobilité, de transition énergétique du patrimoine et de restauration, et démarches nouvelles, portant sur les modalités de mobilisation des acteurs du territoire mais également des expérimentations technologiques et scientifiques.

Ainsi, la transition énergétique du patrimoine, qui est une priorité des investissements départementaux, a d'ors et déjà permis d'atteindre une baisse de 18% des consommations d'énergie sur le patrimoine des crèches départementales et des bureaux. Le marché global de performance énergétique portant sur 5 collèges devrait permettre d'atteindre 30 à 60% d'économies d'énergie sur ces établissements une fois les travaux achevés en 2019.

En matière d'alimentation, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des biodéchets ont pris de l'ampleur dans les collèges, avec 43 collèges déjà équipés en tables de tri des biodéchets. Cette action s'accompagne d'une sensibilisation des collégiens à la lutte contre le gaspillage et d'une formation des équipes en charge de la restauration pour garantir de bonnes pratiques de tri.

Les mobilités sont au cœur de ces changements structurels, et le Département met en œuvre une politique ambitieuse de réduction de l'impact environnemental des déplacements des agents, mais également sur le territoire à travers le déploiement des pistes cyclables. Des expérimentations sur ce sujet ont également été menées, notamment avec la piste cyclable solaire qui sera achevée fin 2018.

La mobilisation des acteurs du territoire est au cœur de plusieurs démarches nouvelles pour le Département, telles que l'étude visant à mettre en place en Seine-Saint-Denis un Campus des métiers et des qualifications de la transition énergétique, le label Ecolo-crèche visant à faire évoluer les pratiques des professionnels de la petite enfance, la mobilisation des associations à travers différents appels à projets permettant de soutenir les acteurs qui font de la citoyenneté écologique le cadre de leur action...

Le bilan présenté ici sous forme de tableau montre la diversité des actions menées depuis juin 2017 en faveur de la transition écologique.

La transition écologique représentant un enjeu majeur pour le territoire de Seine-Saint-Denis, cette démarche est nécessairement évolutive. De nouvelles actions verront le jour en 2019 pour compléter le plan de transition écologique en vue d'amplifier et d'accélérer les changements afin de répondre à l'urgence climatique et au besoin d'égalité environnementale.

Actions	Etat de l'action	Principales réalisations
Chantier 1. Mobiliser le territoire et ses habitants		
Entraîner les acteurs du territoire : une gouvernance locale de la transition écologique		
1	COP 93 : co-construire la transition écologique avec les acteurs du territoire	3 rencontres ont été organisées depuis l'automne 2017 : réseau des référents développement durable, plénière COP 93 en présence d'une quinzaine d'élus des communes, rencontre technique sur les plans de mobilité des administrations
2	MOBILISER LES ECO-ASSOS en soutenant les projets associatifs contribuant à la transition écologique.	A l'été 2017, le Département a lancé l'appel à initiatives « Animez vos parcs » permettant la mise à disposition des espaces des maisons des parcs mais également d'espaces extérieurs (potagers, jardins pédagogiques). L'appel à projet Transition écologique In Seine-Saint-Denis a récompensé 21 projets lauréats en 2018.
3	JURY CITOYEN : dispositif de participation citoyenne afin d'impliquer les habitants du territoire dans la définition des objectifs de la transition écologique	L'action sera conduite en 2019 autour des enjeux de qualité de l'air, dans le cadre d'un partenariat autour des sciences citoyennes avec le FabLab de la Sorbonne et Airparif. Elle est toutefois conditionnée à un appel à projets de l'ADEME.
4	MAKEATHON DU RECYCLING : concours du meilleur objet fabriqué à partir d'objets destinés à être jetés.	Un Hackathon sera organisé à l'occasion de la Semaine du développement durable 2019.
Rendre les solutions de la transition écologique accessibles à tous		
5	VRAC POP : Soutenir le développement d'une offre commerciale de Vrac alimentaire mobile dans les quartiers populaires permettant de réduire les déchets d'emballage et de proposer des produits de qualité (locaux, bio) à coût abordable.	Lancement de l'étude de faisabilité : rencontre avec les villes, questionnaire aux habitants sur leurs habitudes de consommation alimentaire. Subvention de l'ADEME accordée : 70% du coût de l'étude.
6	FAVORISER LE RECOURS À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE en informant des solutions de qualité à moindre coût proposées par les ressourceries, structures qui réparent et embellissent du mobilier usagé.	L'action va être élargie à une démarche de sensibilisation plus globale de l'ensemble des usagers des services publics départementaux sur les solutions de l'économie circulaire.
7	LABEL ECOLO-CRÈCHES : L'ENVIRONNEMENT POUR LES TOUT-PETITS. Démarche globale de limitation de l'impact environnemental de la crèche, de protection de la santé des enfants et de sensibilisation à la nature.	3 crèches sont engagées dans la démarche depuis mai 2018 : Voltaire à Montreuil, Fratellini à Pantin et Moulin neuf à Stains. Elles ont réalisé leur diagnostic initial à l'été 2018 et démarrent leur plan d'action à l'automne en fonction des priorités identifiées.
8	JARDINS VERTS POUR LES TOUT-PETITS : Végétaliser les espaces extérieurs des crèches pour éveiller les tout-petits à la nature.	Les nouveaux aménagements des cours des crèches intègrent une part végétalisée importante. Les jardins des crèches Floréal et Maryse Bastié à Romainville ont ainsi été réaménagés.

Actions		Etat de l'action	Principales réalisations
9	EDUQUER LES ÉCO-COLLÉGIENS DE DEMAIN : amplifier les actions d'éducation à l'environnement des collégiens	Démarrée	36 collèges sont labellisés Eco-collèges sur l'année scolaire 2017-2018. 43 projets d'éducation au développement durable ont été soutenus dans les collèges sur l'année scolaire, dont des projets de jardins pédagogiques et lieux favorables à la biodiversité. Les parcours d'éducation au développement durable ont bénéficié à 40 collèges en 2017-2018.
Chantier 2. Une administration exemplaire dans la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources naturelles			
Des investissements tournés vers la transition énergétique			
10	BOÎTE À OUTIL POUR DES CHANTIERS BAS CARBONE : diminuer l'impact carbone des chantiers menés par le Département.	Démarrée	La « calculatrice carbone » permet de mesurer l'impact carbone des chantiers d'assainissement. Elle sera adaptée aux chantiers de voirie à l'automne 2018.
11	DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : développement du photovoltaïque, récupération de chaleur dite « fatale » pour chauffer des équipements (data-center, eaux usées).	Démarrée	Plus de 1500 m ² de panneaux photovoltaïques installés dans 3 crèches et 4 collèges. Le potentiel de récupération de chaleur fatale des eaux usées et des data centers est à l'étude.
12	-20% DE CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE EN 2020 par rapport à 2013	Démarrée	Le taux de réduction global est de -18% entre 2013 (année de référence) et 2017, pour un objectif de -20% en 2020.
13	ACTION 13. TOITURES VERTES : végétalisation des toitures et étude d'impact sur la performance énergétique	Démarrée	38 000 m ² de toitures végétalisées sont installées sur les collèges. 4 projets de toitures expérimentales étudiant l'impact sur la biodiversité, l'eau, les meilleurs substrats.
14	ACTION 14. BÂTIMENT EN BÉTON D'ARGILE DE NOUVELLE GÉNÉRATION : économie circulaire dans la construction, par l'utilisation de terre dans un projet de construction	Non démarrée	L'action va évoluer pour engager un travail plus complet sur la réutilisation de matériaux issus de déconstruction et sur les matériaux biosourcés (terre, briques, bois...) dans la construction.
Eco-responsabilité : intégrer les enjeux environnementaux dans le fonctionnement courant de l'administration			
15	ACTION 15. RÉEMPLOI DU MOBILIER : mettre en place une plate-forme de don et de vente aux associations et aux particuliers de son mobilier et petit équipement usagé.	Démarrée	L'action est démarrée pour le matériel informatique, un marché avec une association permet la récupération du matériel usagé du Département.
16	ACTION 16. STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE dans la restauration collective gérée par le Département (collèges et restaurants du personnel) : diviser par 2 le gaspillage alimentaire des collèges et trier les biodéchets pour qu'ils soient valorisés.	Démarrée	Formation des personnels des cantines des collèges à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Déploiement des tables de tri dans les collèges pour valoriser les déchets alimentaires. 15 collèges sont désormais équipés de tables de tri.

Actions		Etat de l'action	Principales réalisations
17	ACTION 17. LÉGUMERIE BIOLOGIQUE pour approvisionner la restauration collective gérée par le Département en produits biologiques et circuits courts	Etude en cours	Visites de légumeries biologiques en Ile-de-France.
18	ACTION 18. MUTUALISER LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES avec les autres administrations et mettre en location les véhicules hors temps de service	Etude en cours	Cette action est à l'étude, en particulier pour les Jeux Olympiques : mettre à disposition les véhicules électriques aux délégations et journalistes, en particulier lors des temps d'acclimatations avant l'événement.
19	ACTION 19. REMPLACER LES MOTEURS THERMIQUES DES VEHICULES DE LA FLOTTE EN MOTEURS ELECTRIQUES	Non démarrée	
20	ACTION 20. UNE SEMAINE SANS MA VOITURE : accompagner les agents dans les changements de comportements de mobilité	Démarrée	Action menée pendant la semaine de la mobilité en septembre 2018. 15 agents volontaires ont relevé le défi.
21	ACTION 21. DES PANIERS BIO AU BUREAU pour les agents du Département dans le cadre d'un partenariat avec une structure de distribution de paniers de légumes bio.	Démarrée	Partenariat avec l'AMAP de Bobigny « Le panier balbynien ». Plus d'une centaine d'agents sont inscrits. Les distributions ont lieu une fois par semaine depuis avril 2018. Mi juillet, 200 paniers avaient été commandé depuis le démarrage de l'action.
Chantier 3. Un développement urbain et économique soutenable et profitable à tous			
Favoriser un environnement urbain apaisé, durable et résilient			
22	ACTION 22. INFORMER SUR LA QUALITÉ DE L'AIR les usagers des routes départementales afin de les sensibiliser aux changements de comportements pour éviter d'être exposé à la pollution et pour limiter les émissions polluantes.	Etude en cours	Le Département lancé une étude pour définir quels messages de sensibilisation et quel type de mobilier seront le plus adaptés pour que l'information sur la qualité de l'air permette d'influer sur les comportements.
23	ACTION 23. DEVELOPPER LE COVOITURAGE URBAIN	Etude en cours	Une étude sur la faisabilité de réserver une voie au covoiturage sur l'ex RN2 – Une étude sur les comportements de covoiturage sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis.
24	ACTION 24. DEVELOPPER LES ENERGIES ALTERNATIVES A LA MOBILITE par le maillage du territoire en bornes de recharge électrique et station GNV	Etude en cours	Suite à des visites de terrains et à des rencontres avec les énergéticiens, deux parcelles inoccupées propriété du Département ont été identifiées, un opérateur ayant manifesté son intérêt pour implanter des stations GNV. En parallèle, le travail de recherche sur le foncier départemental se poursuit de façon à pouvoir identifier des sites pouvant potentiellement accueillir des stations multi-énergies.
25	ACTION 25. PISTE CYCLABLE SOLAIRE le long du canal de l'Ourcq pour éclairer un pont	Démarrée	Les travaux seront réalisés à la fin de l'année 2018.

Actions		Etat de l'action	Principales réalisations
26	ACTION 26. MATERIAUX DE VOIRIE INNOVANTS permettant de lutter contre la pollution et les nuisances sonores	Etude en cours	L'étude est en cours pour des matériaux permettant de lutter contre le bruit, la pollution et l'imperméabilisation des sols.
27	ACTION 27. AGRICULTURE « IN SEINE-SAINT-DENIS » : développement de l'agriculture urbaine dans les parcs et valorisation des productions agricoles	Etude en cours	Plusieurs projets à l'étude : deux sites au Sausset pour du maraîchage participatif et pour de la production agricole et lancement d'un appel à projets agriculture urbaine.
28	ACTION 28. LABORATOIRE ILIEN DE LA MATIÈRE ORGANIQUE : Expérimenter la régénération des sols d'un ancien site industriel par l'amendement de produits organiques pour pouvoir ensuite mener des projets agricoles sur le site de l'Île-Saint-Denis.	Démarrée	Un partenariat avec Halages, structure de l'économie sociale et solidaire qui mènera le projet, a été conclu en septembre 2018. L'expérimentation vient de démarrer.
29	ACTION 29. LA PREMIÈRE AGRICULTURE : reconstitution des pratiques agricoles néolithiques au pôle archéologique de la Haute-Île, à des fins de recherche et de médiation	Démarrée	Des plantes qui étaient cultivées dans le Bassin parisien au Néolithique ont été semées : des blés anciens, l'engrain et l'amidonnier ; des légumineuses : pois et lentilles ; et du lin, que l'on utilise depuis des millénaires pour l'alimentation et la production de textiles. La préparation du sol et les semis ont été fait à l'automne 2017. En juillet 2018, la récolte a été effectuée avec des outils de moissons néolithiques.
30	ACTION 30. L'HABITAT INNOVANT ÉCOLOGIQUE ET DURABLE : soutien du Département aux acteurs de l'habitat qui agissent pour l'innovation écologique.	Démarrée	Le Chèque Habitat Ecologique et Citoyen est mis en place pour les copropriétés depuis début 2018.
31	ACTION 31. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE par la mise en place, sur un ou plusieurs territoires cibles, d'une chaîne expérimentale de lutte contre la précarité énergétique associant les acteurs de la santé et de l'habitat.	Démarrée	3 associations ont bénéficié en 2017 d'un soutien du Département pour des actions de repérage des ménages en situation de précarité énergétique, en s'appuyant notamment sur les personnels de santé qui peuvent détecter des pathologies liées au logement.
Changer les modes de production et développer l'emploi local			
32	ACTION 32. RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE et de l'insertion pour favoriser l'emploi de personnes en insertion dans les métiers liés au réemploi, à la réparation, au recyclage, à la valorisation des déchets.	Etude en cours	Une demande de subvention est en cours auprès de l'ADEME et conditionne le déclenchement du projet.

Actions		Etat de l'action	Principales réalisations
33	ACTION 33. PLATE-FORME D'ÉVACUATION DES DÉBLAIS DE CHANTIERS PAR VOIE D'EAU	Non démarrée	Le Département continue de porter auprès des acteurs du territoire la nécessité d'éviter le « tout route » pour l'acheminement des matériaux et l'évacuation des déblais des chantiers. La voie d'eau, comme la voie ferrée sont des moyens importants pour diminuer le trafic de camions sur les routes. Une étude sera lancée en 2019 sur l'utilisation de l'embranchement ferroviaire Bas-Martineau à la Courneuve.
34	ACTION 34. FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES DE RÉEMPLOI de matériaux de construction et des ressourceries	Non démarrée	L'Appel à projets Économie sociale et solidaire du Département répond déjà à ce besoin.
35	ACTION 35. DÉVELOPPER LES CHARTES SEINE-SAINT-DENIS EGALITÉ AUPRÈS DES ENTREPRISES VERTES pour favoriser le recrutement des habitants de Seine-Saint-Denis dans les nouveaux métiers de la transition énergétique.	Démarrée	Des chartes Egalité ont été signées avec des entreprises développant les métiers de la transition énergétique : EDF, Brézillons, Enedis, RATP, SNCF, Saint-Gobain, UTB.
36	ACTION 36. CAMPUS DES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE : Étude de préfiguration pour la création d'un campus des métiers et des qualifications dédié à la transition écologique en Seine-Saint-Denis en vue de développer les formations aux métiers de la transition énergétique.	Démarrée	Un réseau partenarial avec l'Education Nationale, la Région, Plaine Commune, la Direccte, la Société du Grand Paris, les pôles de compétitivité Cap Digital et Systematic, des entreprises telles qu'Engie et EDF a été lancé en 2018 pour piloter l'étude.

Délibération n° du 29 novembre 2018

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (RDD 2018).

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La sixième commission consultée,

après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à M. le président du conseil départemental de la présentation du rapport de l'année 2018 sur la situation en matière de développement durable.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

